

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BELLOY-EN-FRANCE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Fosses



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune.

L'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales précise que le vote du budget doit se tenir avant le 15 avril de chaque année.

Une commission des finances s'est tenue le 06 mars 2025 où il a été présenté l'équilibre du budget 2025 en fonction des engagements pris en matière d'investissement et des priorités communales.

Le budget primitif de la ville a été voté le 27 mars 2025 par le Conseil municipal. Il est présenté ci-dessous par section (investissement et fonctionnement) et par chapitre.

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2024 ont été repris au budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Berger
Levrault

INVESTISSEMENT				Publié le	
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
001	Déficit antérieur	341 312.43	001	Bénéfice antérieur	
			10	Dotations - FCTVA - Taxe Aménagement	50 000.00
			1068	Affectation du résultat 2024	387 000.00
			13	Subventions d'investissement (RAR)	101 749.82
1641	Emprunts (remboursement - annuité du capital emprunté)	189 000.00	1641	Emprunt	0.00
20	Etudes, Logiciels, Frais d'insertion (dont RAR 1 170 €)	3 170.00	021	Virt de la section de Fonct	948 000.00
21	Immobilisations corporelles (dont RAR 9 979€)	21 629.00	024	Produits de cession d'immobilisations	4 400.00
23	Travaux en cours : Préemptions immobilières	5 000.00			
Dépenses			Opérations individualisées		Recettes
	Eglise Façades Ouest - Mission d'études préalables + Investigations géotechniques sur façades (RAR)	9 716.40			
	Eglise Façades Ouest - Monitoring par instrumentation (RAR)	12 088.80			
	Eglise Saint-Georges - Menuiserie de la sacristie (Maîtrise d'œuvre - RAR 4 305,60 €) Estimatif travaux remplacement des fenêtres (16 k€)	20 824.30			
	Construction d' un CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (C.T.M.) Maîtrise d'œuvre et missions connexes (RAR 108 996€) Enveloppe budgétaire 2025 pour travaux 598 563 € (Pour info : Estimation globale des travaux TTC 1 380 000 € suivant phase esquisse en 12-2024 (hors options) + Comptit MO (3,9 k€))	737 558.89		Subventions sollicitées : 747 126,25 € Département - Dispositif Construction équipement public 287 356,25 € (25% de la dépense éligible HT) État - DSIL - 459 770 € (taux sollicité 40%)	
	CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE ALBERT BOUCHER Passage au gaz école maternelle : Tranchée alimentation (12, 35 k€) - Création du réseau GAZ (38,3 k€) - Chaudière et installation EM (67,6 k€)-	118 250.00			
	ÉCOLE MATERNELLE Changement structure jeux extérieure	32 600.00		Subvention potentielle : 3 733 € Département - Dispositif Fonds scolaire (15% de la dépense éligible HT)	
Autres écritures					
040	Opérations d'ordre		040	Amort cumulés	
TOTAL INVESTISSEMENT		1 491 149.82 €			1 491 149.82 €
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
011	Charges à caractère général	825 020.00	002	Solde Excédent 2024	834 577.30
	Équilibre budgétaire	100 100.89			
012	Charges de personnel	1 066 374.56	70	Produits des services	238 115.00
65	Charges de gestion	296 593.85	73	Impôts et taxes	169 837.00
			731	Fiscalité locale	1 517 580.00
66	Charges financières	18 500.00	74	Dotations, Subventions	452 380.00
67	Charges exceptionnelles	600.00	75	Produits gestion courante	54 200.00
68	Dot aux provisions (500 € prov. Impayés)- compte 6817	500.00	76	Produits financiers	0.00
014	Atténuation des produits (FPIC)	35 000.00	78	Produits exceptionnels - Reprise provision	0.00
023	Virt à section investisst	948 000.00	013	Atténuation de charges	24 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 290 689.30 €			3 290 689.30 €
TOTAL GENERAL		4 781 839.12 €			4 781 839.12 €

Mairie
5 place Alphonse Sainte-Beuve
95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél : 01 30 35 70 14 - Fax : 01 30 35 96 60
Siret : 219 500 568 00015

Commentaires concernant les données de ce tableau :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 001 : Déficit d'investissement à fin 2024 reporté

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : Remboursement en capital des emprunts pour l'année 2025. Le ratio « encours de la dette / population (2 257 hab.) » au 31 décembre 2025 représente 420 € / habitant. Le taux de désendettement de 2,31 années.

Pour information le montant du capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 947 138,61 €.

Chapitres 20, 21, 23 et opérations individualisées :

Les restes à réaliser, en dépenses, sont repris dans le budget 2024 soit un montant de 146 774,50 €.

Les principaux projets de l'année sont les suivants :

- Continuité des diverses analyses des façades Ouest de l'église Saint-Georges avant restauration.
- Remplacement des menuiseries de la sacristie.
- Chauffage groupe scolaire Albert Boucher.
- Remplacement structure jeu extérieur à l'école maternelle
- Construction d'un Centre Technique Municipal (enveloppe budgétaire pour les travaux inscrite au BP de 600 000 €)

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : Taxe d'aménagement et Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimation à 50 000 €.

Compte 1068 : Affectation du résultat 2024.

Chapitre 13 – Subventions d'investissements : Subventions restant à percevoir - Reste à réaliser en recette d'investissement repris dans le budget 2025 soit un montant de 101 749,82 €.

Des dossiers de demande de subventions seront déposés en fonction des projets inscrits au budget 2025.

Les subventions d'investissement prévues pour le Centre Technique Municipal sont de l'ordre de 747 126,25 € (DSIL et Département). Les subventions qui seront notifiées à la ville seront inscrites en décision modificative au budget 2025.

Chapitre 021 : Équilibre de la section d'investissement par un virement de 948 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre d'un montant prévisionnel de 825 620 € (hors équilibre budgétaire) retrace l'ensemble des dépenses de fonctionnement courantes de la collectivité et des actions envisagées par les différentes commissions créées au sein du conseil municipal.

Ce chapitre n'évolue pas globalement par rapport à l'année 2024 (826 395 €).

Le budget 2025 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. La commune a décidé de bénéficier des marchés proposées par l'UGAP et le SIPP'N'CO (SIPPEREC) afin de faire diminuer les coûts pour les copieurs et en matière de téléphonie.

Chapitre 012 – Charges du personnel :

Evolution des dépenses de personnel de 6% (hors assurance du personnel et médecine du travail) par rapport à 2024 au regard des évènements prévus dans ce chapitre pour 2025 :

- Evolution de carrière des agents liée au statut de la fonction publique territoriale (avancements, d'échelons et de grades, prévision de promotions internes).
- Recrutement de personnel :
 - en remplacement d'un agent indisponible pour maladie longue durée,
 - en remplacement suite à une mutation,
 - en complément d'un poste à temps partiel (périscolaire),
 - prévision d'un poste en cas d'absence de personnel,
- Prise en compte de l'augmentation de la cotisation patronale C.N.R.AC.L. portée à 34,65% contre 31,65%.

Chapitre 014 – Atténuation des produits :

FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) estimé à 35 000 €. Ce fonds de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités ou communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes :

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations ainsi que les différentes participations aux organismes tels que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) inscrit au budget pour 54 592,49 € (+ 5% par rapport à 2024) et le PNR Oise Pays de France prévu pour un montant de 6 800 € (environ 3 €/hab contre 2,95 € en 2024).

Les crédits en faveur de la Caisse des Ecoles (39 700 €) et du CCAS (8 100 €) ont été inscrits à hauteur des besoins afin de maintenir leur équilibre budgétaire.

Chapitre 66 – Charges financières :

Il s'agit des intérêts sur emprunts pour l'exercice 2025.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

Un montant de 948 000 € est viré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en recette pour l'équilibre de celle-ci.

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 834 577,30 €

Chapitre 70 – produits des services :

Les recettes correspondant principalement aux encaissements des services fournis à la population (cantine, garderie, adhésions Adosociety). Les redevances perçues pour les antennes radiotéléphoniques implantées sur la ville sont également des produits inscrits à ce chapitre.

Chapitre 73 - Impôts et taxes :

Ce chapitre regroupe :

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	37 187 €
Le fonds départemental des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux)	65 000 €
La Compensation CVAE	67 650 €

Chapitre 731 – Fiscalité locale :

Maintien des taux d'imposition à l'identique de 2024 pour les taxes TFB, TFNB, CFE et la TH (depuis 2023 taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) :

- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2025 : **13,10 %** ;
- Taux de la taxe du Foncier bâti pour l'année 2025 : **29,96 %** ;
- Taux de la taxe du Foncier non bâti pour l'année 2025 : **55,52 %** ;
- Taux de la Cotisation foncière des entreprises pour l'année 2025 : **22,05%** ;

Les autres composantes de la fiscalité locale sont :

- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau (IFER) :	10 644 €
- Taxe sur les pylônes électriques	164 841 €
- Taxe sur la consommation finale	42 000 €
- Droits de place	1 000 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions :

Ce chapitre regroupe les dotations de l'Etat telles que la dotation forfaitaire de fonctionnement, la dotation rurale de solidarité, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

Les compensations au titre des taxes foncières et de la CET ont été inscrites au budget 2025 à hauteur de 104 687 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre les revenus locatifs estimés au budget pour 54 200 €.

Le budget est équilibré pour chacune des sections en recettes et dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 290 689,30 €	3 290 689,30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 491 149,82 €	1 491 149,82 €

Raphaël BARBAROSSA

Maire de Belloy-en-France



(Handwritten signature in blue ink)

Mairie

5 place Alphonse Sainte-Beuve
95270 BELLOY-EN-FRANCE

Tél : 01 30 35 70 14 - Fax : 01 30 35 96 60

Siret : 219 500 568 00015